



## PRÉAVIS

Numéro : 05/2021

ÉMANANT DE :	Comité de direction
DATE	16 septembre 2021
OBJET :	<b>Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2021 - 2026</b>
DESTINATAIRE(S) :	Conseil Intercommunal
POUR INFO :	---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 4 ch. 8 de la Loi vaudoise sur les communes et de l'article 23 let h du règlement du Conseil intercommunal et afin d'éviter que le Conseil intercommunal ne soit saisi d'une demande spéciale d'autorisation de plaider pour chaque litige où l'APOL est partie à une procédure judiciaire ou administrative, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux**

1. vu le préavis No 05/2021 du Comité de direction du 16 septembre 2021, sur une autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2021-2026,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

### **décide**

d'accorder une autorisation générale de plaider au Comité de direction de l'Association Police Lavaux pour la législature de 2021-2026.

Ainsi adopté en séance du 28 octobre 2021